


LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

DU/DIU/CAPACITÉS

Inscriptions 2023/2024

S'il s'agit de votre unique inscription à l'Université de Strasbourg en 2022/2023

- Autorisation signée du responsable de l'enseignement
- Dossier d'inscription dûment complété
- Copie du **certificat de scolarité** de votre dernière inscription dans une université française (N° INE à défaut)
- Copie de la **pièce d'identité** ou copie du titre de séjour en cours de validité pour les candidats étrangers
- Copie du(des) **diplôme(s) requis pour l'inscription** (se référer aux prérequis selon la formation choisie)
- **1 photo d'identité** (votre nom et prénom au verso au format jpeg si envoi par mail)
- **Attestation du règlement de la Contribution à la Vie Étudiante (CVEC) : 100€** pour l'année 2023/2024 À régler et télécharger en ligne sur le site suivant: <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> 

Si vous êtes déjà inscrit à l'Université de Strasbourg ou s'il s'agit d'une réinscription à la Faculté de médecine (en 2023/2024) :

- Autorisation signée du responsable de l'enseignement
- Dossier d'inscription dûment complété
- Copie du **certificat de scolarité** de votre inscription à l'UDS en 2023/2024 (excepté en cas de réinscription)
- **Attestation du règlement de la Contribution à la Vie Étudiante (CVEC) : 100€** pour l'année 2023/2024 À régler et télécharger en ligne sur le site suivant: <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Si votre formation est prise en charge par votre employeur ou un organisme, joindre en sus :

- L'**attestation d'accord de prise en charge** (à récupérer auprès du Service de la formation permanente) signée par l'organisme payeur
- ☞ Notez que dans ce cas, vous êtes exonéré de la Contribution à la Vie Étudiante (CVEC)

LE DOSSIER D'INSCRIPTION ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEVRAIT ÊTRE ENVOYÉ A :

Faculté de Médecine – Service de la formation permanente
med-du-diu@unistra.fr

